



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
216	2006	10	02
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

**COMMISSIONER'S DIRECTIVE 566-12 –
PERSONAL PROPERTY OF INMATES**

Why was the policy changed?

CD 566-12 – Personal Property of Inmates was developed in order to create a standardized list of inmate personal effects across all regions. This policy replaces CD 090.

What has changed?

Two standardized national lists of items which may be permitted in an inmate's cell have been created, one for men and one for women, based on the institutional security level. These lists may be amended on an annual basis.

The Inmate Clearance Form (CSC/SCC 1012) has been amended to allow Admission and Discharge Officers the ability to enter the number of boxes received for each inmate as well as the ability to mark whether the boxes were sealed. This will assist in demonstrating that reasonable steps are taken to secure inmate personal property on arrival and departure.

How was the policy changed?

A working group comprised of representatives from the regions and from National Headquarters sectors and branches, namely Security, Rights, Redress and Resolution, Women Offenders, and Aboriginal Initiatives, was formed to revise the CD.

Numéro et titre de la politique :

**DIRECTIVE DU COMMISSAIRE N° 566-12 –
EFFETS PERSONNELS DES DÉTENUS**

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La DC 566-12 – Effets personnels des détenus a été élaborée afin d'établir une liste normalisée des effets personnels des détenus pour toutes les régions. Cette politique remplace la DC 090.

Qu'est-ce qui a changé?

On a créé deux listes nationales normalisées, soit une pour les hommes et une pour les femmes, énumérant les effets personnels qu'un détenu est autorisé à conserver dans sa cellule suivant le niveau de sécurité de l'établissement. Ces listes pourront être modifiées une fois par année.

La Formule de sortie du détenu (CSC/SCC 1012) a été modifiée afin de permettre aux agents d'admission et de libération d'y inscrire le nombre de boîtes reçues pour chaque détenu et d'y préciser si les boîtes étaient scellées. Ce changement aidera à démontrer que l'on prend des mesures raisonnables en vue de protéger les effets personnels des détenus au moment de l'admission et de la libération.

Comment la politique a-t-elle été modifiée?

Un groupe de travail a été chargé de réviser la directive. Il était composé de représentants des régions ainsi que de secteurs et de directions de l'administration centrale, notamment Sécurité, Droits, recours et résolutions, Délinquantes et Initiatives pour les Autochtones.

The working group also reviewed the current CD 090 on Personal Property of Inmates and made recommendations. There were two national consultations to consider revisions, which included inmates and inmate committees.

Accountabilities?

CSC employees who deal directly with inmate personal property will have clearer guidelines when performing their duties.

Inmates are now more accountable for the personal effects kept in their cell.

Who will be affected by the policy?

Inmates, offenders and CSC staff who deal directly with inmate personal property.

Expected cost?

No cost.

Other impacts?

The implementation of national lists by security level will ensure greater consistency between institutions, and as a result contribute to the reduction in the number of grievances and claims submitted to the Crown.

Contact:

- Debb Matthews
- Senior Project Officer
- (613) 992-8383
- matthewsda@csc-scc.gc.ca

Le groupe de travail a également examiné la DC 090 portant sur les effets personnels des détenus, après quoi il a formulé des recommandations. Les modifications proposées ont fait l'objet de deux séries de consultations nationales, auxquelles ont participé les détenus et les comités de détenus.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les employés du SCC qui s'occupent directement des effets personnels des détenus disposeront désormais de directives plus claires pour l'exécution de leurs tâches.

Les détenus seront davantage responsables des effets personnels qu'ils conservent dans leur cellule.

Qui sera touché par la politique?

Les détenus, les délinquants et les membres du SCC qui s'occupent directement des effets personnels des détenus.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

La mise en application de listes nationales établies en fonction du niveau de sécurité assurera une plus grande uniformité d'un établissement à l'autre, ce qui contribuera à réduire le nombre de plaintes et de griefs présentés contre l'État.

Personne-ressource :

- Debb Matthews
- Agente principale de projet
- (613) 992-8383
- matthewsda@csc-scc.gc.ca